

ORGANISEZ DU 18 AU 22 MAI

# LES JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL



SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

#SécuritéRoutièreAuTravail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 mai 2026

## 10e édition des Journées de la sécurité routière au travail du 18 au 22 mai 2026

### La Sécurité routière appelle à une mobilisation collective des employeurs face au risque routier professionnel

L'entreprise est une organisation qui rend tout drame routier immédiatement concret, mais aussi toute action de prévention déterminée immédiatement perceptible. C'est pourquoi la Délégation à la Sécurité routière multiplie les actions pour sensibiliser les employeurs, quels qu'ils soient, au risque routier professionnel.

Les déplacements liés au travail s'inscrivent pleinement dans ces enjeux de prévention. En 2024, 549 personnes ont perdu la vie lors d'un trajet professionnel notamment domicile-travail. Chaque année, ces déplacements entraînent également la perte de 5 millions de journées de travail, pour un coût direct estimé à 725 millions d'euros par la CNAM. Par ailleurs, une part significative des victimes sont des salariés récemment intégrés à l'entreprise, ce qui souligne l'importance de la sensibilisation dès l'embauche.

Dans ce contexte, la Sécurité routière appelle les entreprises, collectivités et organismes publics à se mobiliser pour sensibiliser leurs collaborateurs au risque routier professionnel. Cette mobilisation peut notamment prendre la forme des Journées de la sécurité routière au travail (JSRT) qui ont lieu cette année, pour la 10ème édition, du 18 au 22 mai 2026.

Pour soutenir cette mobilisation, elle met à disposition de tous les employeurs une boîte à outils pour les accompagner dans leurs actions. Conçus pour être facilement déployés, ces supports permettent à chaque structure de s'engager concrètement dans une démarche de sensibilisation. Ils visent ainsi à encourager le développement d'une culture partagée de la sécurité routière.

En voici quelques exemples parmi les outils proposés :

Un « **grand quiz** » mis à jour afin d'intégrer les évolutions du Code de la route et les nouveaux enjeux liés aux déplacements professionnels.

Les bons réflexes  
avant de prendre  
la route

Sur la route,  
adoptez les bons  
comportements

Vélo, moto,  
trottinette,  
attention fragiles

Code de la route,  
testez vos  
connaissances

Permis et assurance,  
indispensable  
sésames

Après avoir consommé de l'alcool, boire un café serré fera-t-il baisser l'alcoolémie ?

oui

non

✓ VALIDER

Un **module « Je repasse le code »** qui permet aux collaborateurs de se défier entre eux. Une approche pédagogique et engageante pour renforcer les connaissances et encourager l'appropriation des règles de sécurité routière au sein des équipes.

**Entraînez-vous.**  
**Relevez le défi.**  
**Découvrez votre score.**



**Je m'entraîne**  
10 questions pour réviser



**Je repasse le code**  
40 questions pour se tester



**Sessions collectives**



Un **atelier pédagogique pour comprendre la mécanique d'un accident**. Il est proposé aux participants de reconstituer les quelques heures ayant précédé un accident de la route. Accessible à des groupes de 3 à 6 personnes, il s'appuie sur les récits du podcast « Mécanique d'un accident », contés par Fabrice Drouelle, la voix emblématique d'Affaires sensibles sur France Inter.



**RACONTÉ PAR FABRICE DROUELLE.**

Des **sets de table personnalisables**. Conçus pour s'intégrer facilement dans les espaces de pause ou de restauration en entreprise, ils permettent de diffuser des messages de prévention de manière simple et accessible. Un support discret mais efficace, au plus près du quotidien des collaborateurs.

[DÉCOUVRIR TOUS LES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'ANIMATION](#)

« Les Journées de la Sécurité routière au Travail sont un rendez-vous essentiel. Elles offrent chaque année l'occasion d'insuffler et de renforcer une culture d'entreprise où l'enjeu de la sécurité routière a toute sa place. Partout en France, salariés et managers vont se réunir sur leur lieu de travail pour échanger autour du risque routier professionnel tels qu'ils le ressentent et le vivent : stress au volant lié aux contraintes horaires, dangers sous-estimés du trajet quotidien domicile/travail, vitesse, inattention... Pour l'employeur, s'impliquer en faveur de la sécurité de ses collaborateurs sur la route peut prendre diverses formes et s'adapter finement aux réalités des risques auxquels ils sont exposés. Cela peut consister à décider qu'on ne téléphone plus au livreur lorsqu'il conduit, à organiser les trajets pour ne jamais inciter à rouler vite ou à mettre en place un entretien régulier de la flotte de véhicules. Chaque décision a des effets concrets. Le rôle de l'encadrement y est primordial, mais son appropriation par les salariés l'est tout autant. Les JSRT mettent en valeur et consolident ce double engagement, aussi je remercie d'avance tous les participants, et souhaite d'excellentes journées de la sécurité routière au travail à tous. ».



**Estelle Balit, Déléguée interministérielle à la Sécurité routière.**

### Chiffres clés

Selon les données de l'Observatoire national interministériel de la Sécurité routière (ONISR) :

- En 2024, 549 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail dont les deux tiers à l'occasion d'un trajet domicile-travail, soit 17 % de la mortalité routière.

- Les accidents de la route représentent l'une des premières causes de la mortalité au travail.
- Les personnes décédées lors d'un trajet lié au travail sont très majoritairement des hommes : en 2024, 84% des personnes tuées en trajet professionnel étaient des hommes.

### 7 engagements pour une route plus sûre

Le 11 octobre 2016, 21 grands chefs d'entreprise se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Depuis, plus de 3 920 employeurs les ont rejoints pour améliorer la sécurité sur la route de leurs 5,5 millions de collaborateurs.

**POUR EN SAVOIR PLUS**